

Décret Présidentiel n° 2021-74 du 27 juillet 2021, portant cessation de fonctions de conseillers auprès du Chef du Gouvernement.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 80,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement.

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit:

Article premier - Il est mis fin, à compter du 25 juillet 2021, aux fonctions des conseillers auprès du Chef du Gouvernement suivants :

- Monsieur Rached Ben Romdhane.
- Monsieur Belhassen Ben Amor.
- Monsieur Ilyes Ghariani.
- Monsieur Oussama Kheriji.
- Monsieur Abdessalem Abbassi.
- Monsieur Slim Tissaoui.
- Monsieur Zakaria Belkhouja.
- Monsieur Mofdi Mseddi.

Art. 2 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.
Tunis, le 27 juillet 2021.

Le Président de la République

Kaïs Saïed

Décret Présidentiel n° 2021-75 du 27 juillet 2021, portant cessation de fonctions de chargés de mission au cabinet du Chef du Gouvernement.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 80,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement.

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit:

Article premier - Il est mis fin, à compter du 25 juillet 2021, aux fonctions des chargés de mission au cabinet du Chef du Gouvernement suivants :

- Monsieur Fathi Bayar,
- Monsieur Mohamed Ali Laroui,
- Monsieur Houssemeddine Ben Mahmoud,
- Madame Bisma Daoudi épouse Boussida,
- Madame Ibtihel Attaoui épouse Chérif,
- Monsieur Mongi Khadhraoui,
- Monsieur Nabil Ben Hdid,
- Monsieur Bassam Kchaou,
- Madame Raoudha Ben Salah épouse Halloul.

Art. 2 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.
Tunis, le 27 juillet 2021.

Le Président de la République

Kaïs Saïed